

Commune de PUISEUX-LE-HAUBERGER
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 septembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Présents : 03
Votants : 04
Absents : 09

L'an deux mille vingt deux, le 14 septembre, à seize heures, le Conseil Municipal de Puisseux-le-Hauberger, dûment convoqué le 9 septembre, s'est réuni en séance publique dans les locaux de la Mairie sous la présidence de Bruno CALEIRO, Maire.

Etaient présents : Madame et Messieurs CALEIRO Bruno, LAMBERT Christophe, ARAUJO CORTIJO TORRES Julie

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs BROVIA Isabelle, POLIZZI Pascal, RICHE Delphine, HUGUET Clément, LEBRUNET Patrick, FRELAT Sophie, CALEIRO Carla, Louis GRACIA, LIENART Quentin

Madame ARAUJO CORTIJO TORRES Julie a été élu(e) secrétaire de séance.

Procuration de Madame Sophie FRELAT à Madame Julie ARAUJO CORTIJO TORRES

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER ne se trouvant pas en nombre pour délibérer, la séance du 9 septembre 2022 a été reportée au Mercredi 14 septembre 2022 à 16 heures.

Arrivé de Monsieur Clément HUGUET à 16 heures 35 (à compter de la délibération N° 12)

Il a été décidé d'ajourner les délibérations suivantes :

- 2 Délibération afin de fixer le nombre d'adjoints au Maire,
- 3 Délibération afin d'élire un(e) nouvel(le) adjoint(e),
- 4 Indemnités de fonctions des Adjoints,
- 5 Délégations aux Adjoints,
- 6 Modification des membres à la commission du PLU,
- 7 Modification des membres à la commission de la mise en place du GPS et de la déviation des poids lourds sur la commune,
- 8 Modification des membres à la commission interne de sécurité,
- 9 Désignation des membres au sein du SEPT (Syndicat des eaux du Plateau du Thelle),
- 10 Modification des membres aux différentes commissions communales,
- 11 Désignation d'un membre au Syndicat Mixte d'assainissement des Sablons
- 15 Délibération travaux avec le SE 60 pour la mise en souterrain – BT / EP / HTA –Souterrain – rue de Fresnoy

I - DEMISSION DE MONSIEUR ALAIN ZAREMBA

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète aux membres du Conseil Municipal concernant la réponse de demande de démission au poste d'adjoint au Maire et de Conseiller Municipal de Monsieur Alain ZAREMBA.

Madame la Sous-Préfète informe donner une réponse favorable à la demande de Monsieur Alain ZAREMBA et que celle-ci est effective à la date de réception du courrier de notification soit le 1^{er} septembre 2022.

Les membres du Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de la décision de Madame la Sous-Préfète

XII - AVIS ENQUETE PUBLIC PROJET DU GROUPE ALSEI – SUR LE TERRITOIRE DE CHAMBLY ET BELLE EGLISE

Le Conseil Municipal a pris acte du dossier de l'enquête publique sur le projet du groupe ALSEI sur le territoire de Chambly et de Belle Eglise et donne un avis Favorable

XIII – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote des virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
011 / 6042	Achats de prestations de services (autres que terrains à amé	5 000,00
011 / 60221	Combustibles et carburants	5 000,00
011 / 6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00
21 / 2188 / 0022	Autres immobilisations corporelles	2 900,00
Total		18 900,00

CREDITS A REDUIRE

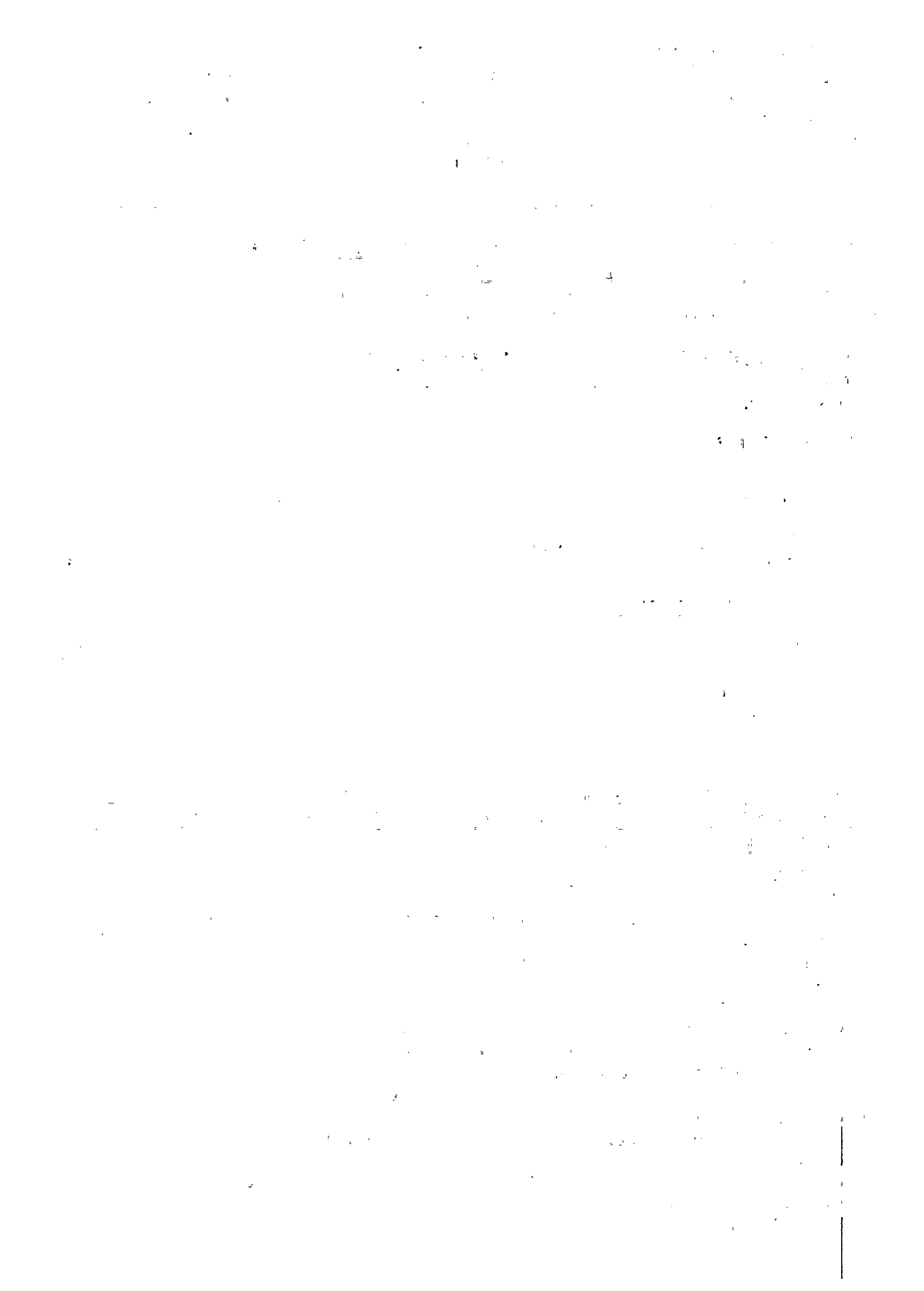
Imputation	Nature	Montant
011 / 6257	Réceptions	6 000,00
011 / 615221	Bâtiments publics	5 000,00
011 / 615231	Voiries	5 000,00
21 / 2151 / 0017	Réseaux de voirie	2 900,00
Total		18 900,00

XIV - CREATION DU SYNDICAT MIXTE FERME DE RATTACHEMENT A L'OPH OISE HABITAT ET ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE A CE SYNDICAT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5711-1, L. 5212-2 et L. 5211-5 ;
- Le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L. 421-6, L. 421-7 et R. 421-1 ;
- Les statuts du Syndicat intercommunal d'aménagement et de construction de l'Oise ;
- Les statuts de la Communauté d'agglomération Creil Sud Oise ;
- Les statuts de la Communauté de communes du Clermontois ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- Les statuts de la Communauté de communes des Pays d'Oise et d'Halatte ;
- Les statuts de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne ;
- Les statuts de la Communauté de communes du Liancourtois-Vallée Dorée (sous réserve de la prise de la compétence à venir) ;
- Le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France qui a rendu en 2020 un rapport sur la gestion de l'OPH OISE HABITAT ;
- Le projet de statuts du syndicat mixte fermé de rattachement de l'OPH Oise Habitat ;



- Le projet de règlement du syndicat mixte fermé ;
- La délibération n° 240322-DC-73 du 24 mars 2022 de la Communauté de communes Thelloise portant création d'un syndicat mixte fermé de rattachement à l'OPH Oise Habitat et adhésion de la CCT à ce syndicat ;

Considérant :

- L'objectif du syndicat qui est de créer un cadre d'échange et de coopération rassemblant les intercommunalités d'un bassin de vie dont le périmètre correspond au secteur géographique du patrimoine de Oise habitat ;
- Que ce syndicat aura la charge de définir les grandes orientations politiques et stratégiques du développement du logement social au sein de Oise Habitat ;
- Considérant qu'il convient de délibérer en vue de la création d'un syndicat mixte fermé de rattachement de l'OPH OISE HABITAT, en vue de l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise à ce syndicat ;

SUR PROPOSITION DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **SE PRONONCE** en faveur de la création d'un syndicat mixte fermé, ayant pour objet le rattachement de l'OPH OISE HABITAT ;
- **SE PRONONCE** en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Thelloise à ce syndicat.

XVI - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – REFECTIION DE VOIRIE – ACCES PMR – GRANDE RUE – DU N° 46 AU N°52

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2022, une subvention auprès du Département - afin de réaliser des travaux de création de trottoir du numéro 46 au numéro 52- grande rue avec accès PMR.

Le coût total HT des travaux est de 22 204,22 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

XVII - DEMANDE DE LOCATION DE SALLE JEAN-LOUIS VOGEL (dérogation)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de ne pas faire de prix pour la location en date du 8 et 9 avril 2023.

XVIII - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT – CREATION D'UN AMENAGEMENT SECURITAIRE A L'ENTREE DE LA COMMUNE DIRECTION NEUILLY EN THELLE AVEC ACCES PMR

Le Conseil Municipal de PUISEUX LE HAUBERGER après en avoir délibéré décide à l'unanimité, de demander pour 2022 ou 2023, une subvention auprès du Département – de la DETR- DSIL et les amendes de police - afin de réaliser des travaux de création d'un aménagement sécuritaire à l'entrée de la commune, direction Neuilly en Thelle avec un accès PMR.

Le coût total HT des travaux est de 195 100,43 €

Le plan de financement se trouve en annexe de cette délibération.

Le conseil municipal prend l'engagement de réaliser l'opération si la subvention sollicitée est accordée

QUESTIONS DIVERSES

Séance ouverte à 16 heures 04

Séance levée à 17 heures 08

Le Maire
Bruno CALEIRO



